

France-Creil: Sewerage work
OJ S 78/2015 22/04/2015
Contract notice
Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté de l'agglomération Creilloise

Postal address: 24 rue de la Villageoise, CS 40081

Town: Creil

Postal code: 60106

Country: France

For the attention of: Mme Babes Madeleine

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Communauté de l'agglomération Creilloise

Postal address: 24 rue de la Villageoise, CS 40081

Town: Creil

Postal code: 60106

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages d'assainissement.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: Agglomération creilloise, 60106 Creil.

NUTS code FR222 Oise

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5.

Short description of the contract or purchase(s)

Travaux d'entretien et d'amélioration de divers ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération Creilloise.

II.1.6. CPV code(s)

45232410 Sewerage work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)**II.1.8. Lots**

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement**II.2.1. Total quantity or scope**

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics. Conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics, le présent marché est un marché à bons de commande, avec un montant maximum annuel porté à 400 000 EUR (HT).

L'Entrepreneur effectuera des travaux de terrassement, de démolition, interviendra sur des regards béton, fournira et soumettra les matériaux nécessaire. Il posera les canalisations, les regards, les bordures et caniveaux. Il effectuera les travaux spécifiques demandés dans le CCTP. Il devra gérer les affluents et effectuer les plans de recollement géo référence.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Le présent marché comporte une option de reconduction. Le présent marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa notification. le marché peut être reconduit à trois reprise par période successive d'un an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans. la reconduction est tacite et le titulaire ne peut pas s'y opposer. Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire le marché il notifie au titulaire sa décision avant la fin de la période de validité du marché en cours d'exécution. en cas de reconduction, les conditions essentielles du marché restent inchangées.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

II.3. Duration of the contract or time limit for completion**Section III: Legal, economic, financial and technical information**

III.1. Conditions related to the contract**III.1.1. Deposits and guarantees required****III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them**

Les références du compte bancaire ou postal où les paiements devront être effectués, seront indiquées dans l'acte d'engagement; un bic / iban sera joint (compte unique en cas de groupement solidaire/un compte par membre en cas de groupement conjoint).

Le mode de règlement du marché est le mandat administratif.

Conformément à l'article 98 du Code des marchés publics, le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours à compter de la réception par le service des finances et le dépassement de ce délai ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires.

Il ressort de l'application du décret no 2013-269 du 29.3.2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, que le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Ces intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 EUR.

Cela s'applique également au paiement de l'avance par virements administratifs en cas d'acceptation de celle-ci par le titulaire.

Il est précisé que les intérêts moratoires précédemment évoqués et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement sont payés dans un délai de quarante-cinq jours suivant la mise en paiement du principal.

Les dépenses affectées au marché seront imputées sur le budget de la Communauté d'agglomération Creilloise.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

La cotraitance est autorisée.

La CAC n'impose pas une forme particulière de groupement dans le cas où un groupement d'opérateurs économiques serait retenu comme attributaire du marché au terme de la procédure de passation. Le groupement attributaire pourra être conjoint ou solidaire.

Quelle que soit la forme du groupement candidat (conjoint ou solidaire), l'un des membres du groupement doit être désigné par eux, dans l'acte d'engagement, comme mandataire, pour représenter l'ensemble des membres du groupement vis à vis de la CAC et coordonner les prestations des membres du groupement. Le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la Cac.

Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

En cas de groupement, l'offre doit être présentée soit par l'ensemble des opérateurs économiques (candidats) groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché (ces habilitations doivent être fournies).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois:

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: - Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner conformément à l'article 43 du CMP. L'Attestation sur l'honneur reprendra le contenu de la rubrique F1 du formulaire Dc1 (ou rubrique F1 du Dc1 complétée).

- Si le candidat fait l'objet d'un redressement judiciaire au sens de l'article L .631-1 du Code du Commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger: la copie du ou des jugements prononcés à cet effet justifiant d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (Rubrique D1 du formulaire Dc2).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des études et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- présentation d'une liste du matériel dont dispose l'entreprise pour exécuter les prestations.
- Certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

15EAV4 ouvrage ass

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

18.5.2015 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

La lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise et en cas de groupement par l'ensemble des membres du groupement en précisant sa composition et la désignation du mandataire dont les éléments sont repris dans le formulaire dc1. (NB: en cas de groupement, si le mandataire présente la candidature et l'offre de l'ensemble des membres du groupement, il doit présenter les habilitations reçues à cet effet);

- documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager la société

.

Documents à transmettre au titre de l'offre:

- l'acte d'engagement complété, daté et signé
- le bordereau des prix unitaires complété, daté et signé
- le détail estimatif dûment complété
- les fiches techniques correspondantes aux produits proposés par le candidat.
- un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux

.

Critères et méthode de notation:

Critères de notations:

1- prix des prestations: 45 %

Apprécié à partie du montant total en euro(s) HT porté au détail estimatif et noté sur 45 points

2- valeur technique: 45 %

Appréciée à partir des sous-critères suivants, soit 45 points répartis de la façon suivante:

- la méthodologie envisagée par l'entreprise pour effectuer les prestations (gestion des différentes contraintes techniques, mise en place de signalisation adaptée ou de déviation, techniques et moyens utilisés, maintien de l'accès riverains) 25 points
- la qualité des matériaux ou produits utilisés (fiches techniques) 10 points
- les dispositions relatives à l'hygiène, à la qualité et à la sécurité du chantier que le Prestataire s'engage à mettre en oeuvre. Moyens utilisés par l'entreprise pour limiter son impact sur l'environnement 10 points

3 - délais sur 10 points :10 %

Apprécié à partir du délai d'intervention après réception du bon de commande sur lequel l'entreprise s'engage dans l'acte d'engagement.

·
méthode de notation:

Notation des critères prix et délai:

Le critère prix est noté à partir du montant total en EUR HT porté au détail estimatif.

Le critère délai est noté à partir du délai figurant à l'acte d'engagement.

Chacun de ces critères est noté ensuite en application de la formule suivante:

$$\text{Note offre} = \text{note max} \times (3 \times \text{prix min} - \text{prix de l'offre}) / (3 - 1) \times \text{prix min}$$

l'offre la moins disante ou le délai le plus court obtient la note maximum.

Les autres offres sont notées de façon linéaire dans cette fourchette.

Notation des autres critères en fonction des points alloués au critère technique et à ses sous-critères.

Les notes obtenues pour chacun des critères seront ensuite additionnées dans le respect des pondérations annoncées afin d'attribuer à chaque offre une note globale. Chaque candidat obtiendra une note sur 100.

Les offres seront donc classées conformément à leur note globale par ordre décroissant.

L'Offre ayant obtenue la meilleure note sera retenue.

·
Négociation:

La personne publique se réserve la possibilité de négocier les offres dans toutes leurs composantes techniques et/ou financières.

Les négociations seront au minimum menées avec les deux candidats ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses.

Les offres irrégulières au sens du Code des marchés publics, pourront être négociées dans les mêmes conditions si elles sont par ailleurs compétitives et dans la mesure où elles sont potentiellement régularisables. Les offres inappropriées, au sens de l'article 35-ii, 3° du même code, ne seront en aucun cas négociées.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 17 avril 2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif d'Amiens

Postal address: 14 rue Lemerchier

Town: Amiens

Postal code: 80000

E-mail: greffe.ta-amiens@juradm.fr

Telephone: +33 322336170

Fax: +33 322336171

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif d'Amiens

Postal address: 14 rue Lemerchier

Town: Amiens

Postal code: 80000

E-mail: greffe.ta-amiens@juradm.fr

Telephone: +33 322336170

Fax: +33 322336171

VI.5. Date of dispatch of this notice

17.4.2015